

Communiqué de presse

31 janvier 2003

La France décide d'être candidate pour accueillir le projet ITER

Une réunion des ministres concernés par le projet international de recherche ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) sur la fusion thermonucléaire (tritium/deutérium) s'est tenue à Matignon le 30 janvier 2003 sous la présidence du Premier Ministre, Monsieur Jean-Pierre Raffarin. La France a décidé de confirmer la candidature de Cadarache comme site d'accueil de cette installation. Le coût de la construction, qui doit se dérouler sur dix ans, est évalué à plus de 4,6 milliards d'euros. Le coût prévisionnel de fonctionnement de ce réacteur, pour une durée de vie de l'ordre de 20 ans, est estimé à 5,7 milliards d'euros. Depuis 1998, l'Union européenne, au sein de laquelle la France a pris une part très active, le Japon, la Russie et la Canada, ont travaillé ensemble à finaliser de la définition du programme. Les Etats-Unis ont rejoint aujourd'hui même ce projet initié à la fin des années 1980. La Chine a manifesté, il y a quelques jours, sa volonté d'y participer également.

Ce programme de recherche international, très ambitieux et d'une grande complexité de mise en œuvre, s'étalerait donc sur une trentaine

d'années. Il a pour objectif de tester la faisabilité scientifique et technique de réacteurs industriels de production d'énergie électrique à l'aide de plasma, état de la matière équivalent à ce que l'on trouve dans le Soleil (gaz ionisé à très hautes températures : 100 millions de degrés). Ces systèmes ont l'ambition de répondre aux besoins prévisibles d'énergie à long terme de la planète. La mise en œuvre de réacteurs industriels est prévue à la fin de ce siècle, dans le respect des exigences du développement durable. Les éléments consommés sont en effet en quantité pratiquement illimitée et le processus est sans impact sur l'effet de serre.

Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, a exprimé son complet soutien au projet. Elle a la responsabilité de promouvoir les atouts de Cadarache en vue du choix par les instances internationales qui décideront du site parmi les quatre candidatures déposées (France, Espagne, Japon, Canada). Elle a déclaré : « Cette décision du Gouvernement français témoigne de l'importance que la France attache à la poursuite des travaux sur la fusion contrôlée et au maintien du rôle de premier plan qui est le sien dans ce domaine, en particulier grâce à la vitalité de sa communauté scientifique, notamment le CEA. La fusion contrôlée est un défi majeur. Elle pourrait permettre de répondre à une problématique mondiale cruciale, celle de la disponibilité à long terme des ressources énergétiques. »

La Ministre se félicite du soutien fort que les collectivités locales de la région PACA (Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseils généraux du Var, du Vaucluse, des Bouches du Rhône, des Alpes de Haute Provence, la Communauté d'agglomération du pays d'Aix) ont manifesté, en s'engageant financièrement sur ce projet.

Contact presse :
Cabinet de la Ministre
Elisabeth Moussine-Pouchkine 01 55 55 83 22